

AR Prefecture

017-200073690-20250402-D2025_08-DE
Reçu le 04/04/2025

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-cinq le deux avril à neuf heures trente,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni, en session, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS,

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN	X	
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD		X
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET	X	
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
M. Jean PROU (<i>suppléant de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE (<i>suppléante de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)		X
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Myriam CONIL-COMBEAU – Syndicat Mixte	X	
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	X	
M. Sylvain POULARD - Payeur départemental	X	
M. Michael SICARD – Syndicat Mixte		X
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20250402-D2025_08-DE
Reçu le 04/04/2025

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	7
Nombre de Membres votants :	7
Nombre de suffrages exprimés :	7
Votes Pour :	7
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2025/08

OBJET : Affectation des résultats 2024

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'instruction budgétaire M4,

Considérant qu'il revient au Comité Syndical de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024 en vue du vote du budget primitif,

Constatant que le compte administratif 2024 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	834 311,50 €
- un excédent reporté de :	910 653,37 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 744 964,87 €

- un déficit d'investissement de :	1 137 595,17 €
- un excédent reporté de :	1 363 002,81 €
- soit un excédent d'investissement cumulé de	225 407,64 €

- un reste à réaliser en dépenses de :	1 501 134,96 €
- un reste à réaliser en recettes de :	430 151,54 €
- soit un déficit des restes à réaliser de :	1 070 983,42 €

Soit un besoin de financement de :	845 575,78 €
------------------------------------	--------------

AR Prefecture

017-200073690-20250402-D2025_08-DE
Reçu le 04/04/2025

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

1°) D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- | | |
|--|----------------|
| - RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT | 1 744 964,87 € |
| - AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 845 575,78 € |
| - RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 899 389,09 € |
| - RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT | 225 407,64 € |

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

